



Assemblée Générale Mines ParisTech Alumni 20 juin 2022 : Résolutions

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président, ainsi que les rapports du Trésorier et du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2021, approuve ces rapports ainsi que les comptes de l'exercice et le bilan au 31 décembre 2021.

Elle donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration et de son mandat au Commissaire aux comptes.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant pris connaissance des résultats du scrutin auquel il a été procédé, conformément à l'article 5 des statuts, déclare élus ou réélus au Conseil d'Administration de l'Association pour un mandat de quatre ans :

Prénoms/Noms des 6 candidats ayant recueilli le plus de voix au vote en ligne

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir été informée de l'évolution du nom usuel de l'Ecole des Mines de Paris, approuve comme nom d'usage pour l'Association MINES PARIS ALUMNI, sans que ceci ne modifie son nom statutaire qui reste Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, et qui continuera à apparaître sur les différents documents.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal, pour l'accomplissement de toutes les formalités de publicité.